

# Rapport 2014

Traiter et valoriser pour préserver

Savoir et agir pour préserver

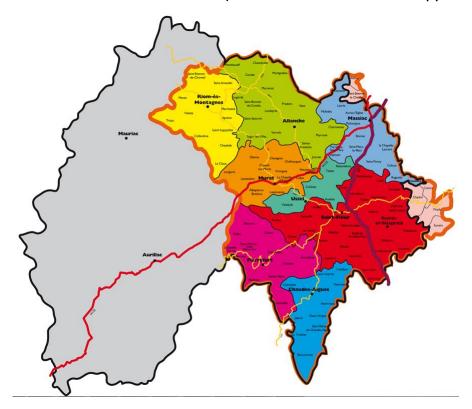
#### Cadre juridique:

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, précise le cadre d'établissement du rapport annuel du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il s'inscrit clairement dans une réelle volonté de dialogue au sein des assemblées délibérantes et de transparence en direction des usagers.

Toutes les collectivités sont tenues d'établir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, de le mettre à la disposition du public et de le présenter à leur assemblée délibérante.

Ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante qui émet un avis sur ce rapport.



### Compétences du Syndicat

- Gérer le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Nord-est Cantal sur le site du centre d'enfouissement technique (CET) des Cramades
- Réaliser les centres de transfert
- Gérer le traitement des déchets recyclables sur son territoire sur le centre de tri des Cramades, à l'exclusion des déchetteries
- Gérer les contrats des filières de reprise inhérents à l'activité CET- Centre de tri des Cramades (Repreneurs, Eco-emballages,...)
- Mettre en place tous les équipements ou opérations nouvelles visant à traiter, valoriser ou réduire les quantités de déchets ménagers à l'échelle du territoire du Nord Est Cantal
- Mettre en place et organiser les actions de communication pour améliorer les objectifs quantitatifs et qualitatifs du traitement et de valorisation des déchets à l'échelle du territoire du Nord Est Cantal

#### Axes stratégiques du Syndicat des cramades pour l'année 2014

#### -- MAITRISE DES COUTS DE TRAITEMENT DES DECHETS

#### -TRAITEMENT DES DECHETS ULTIMES PAR ENFOUISSEMENT

Exploitation des installations dans le respect de la règlementation en vigueur
 Gestion de l'impact environnemental du site : Fin des Travaux de lutte contre les nuisances et de valorisation énergétique du biogaz

#### MISE EN PLACE ET DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE VALORISATION :

#### -Tri sélectif

Amélioration des performances de tri sélectif sur le territoire Amélioration du process et des conditions de travail des valoristes

Valorisation des boues et des déchets verts par Co-compostage
 Mise en place d'une plateforme de tri des DIB et encombrants, la déchetterie pros

- Optimisation de la durée du site : broyage des encombrants et du bois

-Programme de réduction des déchets et d'amélioration du tri

### Ce rapport s'inscrit dans le respect de l'ensemble des obligations règlementaires du syndicat

- Rapport annuel

#### CET:

- Bilan annuel de fonctionnement du CET— présentation en CSS
- Déclaration de tgap
- Déclaration relatives aux émissions polluantes GEREP
- Déclaration GIDAF

#### Centre de tri:

- Déclaration trimestrielle éco emballages
- Déclaration annuelle de sensibilisation
- Déclaration annuelle au développement durable
- Déclaration Eco folio

#### Prévention:

- Rapport annuel
- Matrice des coûts

### Les chiffres clés

QUANTITES DE DECHETS OM ET TRI PAR COM COM EN 2014 (base pop insee mise à jour au 1er janv 2014)

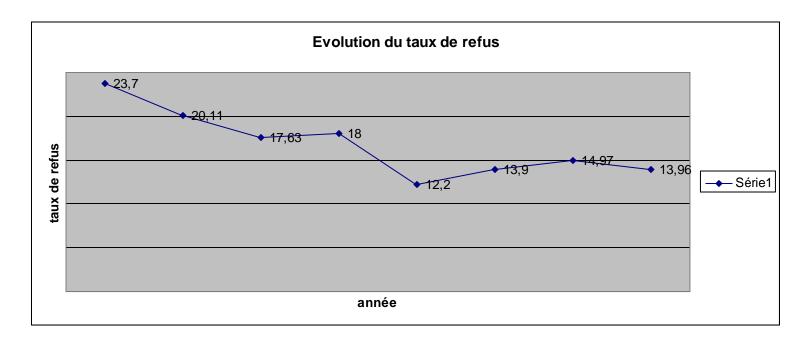
	En tonnes		En ki	los par an pa	ar hab						
	Ordures ménagères	Déchets recyclables		KG OM par hab.	KG Recyclables par hab.		Total	KG Refus/an/hab sur moyenne caractérisations	KG Recyclable / hab sans refus	Classement performances de tri	Classement tonnages om
		Emb	JRM		Emb	JRM				perf tri	ОМ
Caldaguès-Aubrac	636,14	130,74		283,6	58,3		341,9	6,25	52,04	2	4
Cézallier	1172,65	37,18	70,72	285,7	8,7	16,6	311,0	1,26	24,04	8	5
Gentiane	1420,14	62,72	137,12	250,8	11,4	24,9	287,1	3,00	33,32	7	3
Massiac	965,70	245,9		232,3	59,2		291,5	11,34	47,81	4	1
Murat (avec cere et goul)	1601,08	104,76	146,28	292,7	19,2	26,7	311,9	2,99	42,91	6	6
Pierrefort Neuvéglise	914,86	211,96		239,2	55,4		294,7	6,75	48,68	3	2
Planèze	800,36	148,34		303,9	56,3		360,2	9,58	46,74	5	7
Saint flour Margeride	4442,32	1042,17		283,7	66,6		350,3	14,49	52,07	1	8
Autres	71,97	32,2								_	
TOTAL	12025,22	2370,09						55,65			

### BILAN DU RECYCLAGE

**EN 2014** 

### Evolution de la qualité du tri

	% Refus de tri							
Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
% d'erreurs	23,7	20,11	17,63	18	12,2	13,9	14,97	13,96



#### LE CENTRE DE TRI : une équipe de 15 agents au service du tri et de la valorisation

- accueil des chargements
- caractérisations



- conditionnement

- envoi des matériaux conditionnés aux repreneurs



### Tonnages revalorisés (sortie de centre de tri)

tonnages de matériaux ménagers revendus en 2013: 3135 t (hors gros cartons de magasins...)



#### - Emballages

		Soutiens Eco emballages hors communication					
		1					
	acier	aluminium	cartonnettes	ELA	plastiques	Verre	
2008	22,48	cf 2009/2	118,54	21,76	46,9	1306,3	62594,3
2009	45,24	3,22	51,02	0	93,5	1275,72	83142,93
2010	63,665	3,81	190,565	43,64	106,5	1219,18	149888,65
2011	67,45	6,7	301,4	39,18	158,64	1285,6	256359,94
2012	80,32	8,02	562,76	37,48	144,42	1441,28	420000
2013	87,46	7,2	556,32	41,08	145	1281,06	416420,37
2014	72,82	7,263	607,351	22,8	136,419	1385,64	397382,02

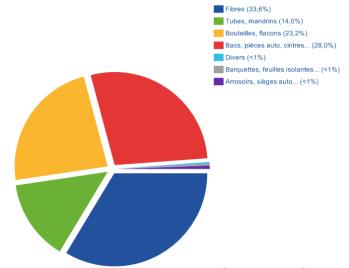
#### - Journaux magazines

	Jouirnaux	Soutien e folio	eco
2008	648,	85 119	57,75
2009	518,	75 9	)852 <i>,</i> 5
2010	861,	45 228	326,32
201:	1 1022,	55 27	<b>'118,4</b>
2012	2 1036	5,2 370	25,15
2013	3 1017,	05 36 9	42,98
2014	900,	15	<b>32815</b> estimatio

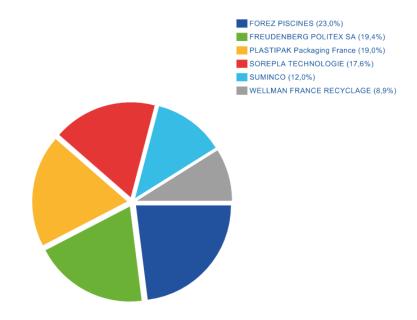
### Zoom sur le plastique



Evolution des tonnages de 2006 au 1<sup>er</sup> trim 2015



#### Destination des tonnages 2014



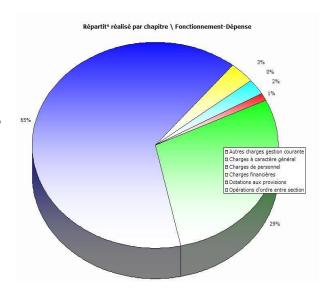
Débouchés des balles en 2014

### Bilan financier de l'année 2014 – Budget général

#### Section de fonctionnement

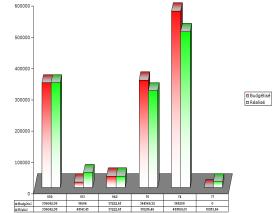
- Report de l'exercice antérieur: + 336 042.09 euros

-Dépenses: 1 185 137.75 euros



-Recettes: 906 846.65 euros

•



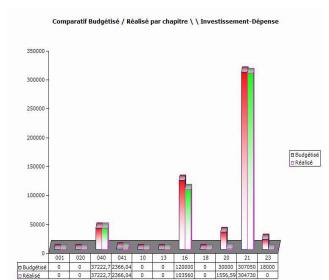
Excédent 2014: 57 750.99 €

### Bilan financier de l'année 2014 – Budget général

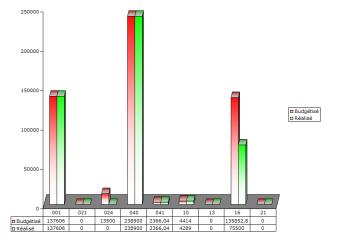
#### Section d'investissement

- Report de l'exercice antérieur: 137 605.99 euros

- Dépenses : 449 436.03 euros sans RAR



- Recettes: 321 055.00 euros sans RAR



Excédent: 9 924.96 euros

# BILAN DE L'ENFOUISSEMENT ET DES PROJETS DE VALORISATION

EN 2014

# Evolution des quantités de déchets OM collectées par les coms coms

Tonnages d'OMR produits chaque année par habitant sur le territoire :

2010: 305,48 kg/an/hab

2014: 274.10 kg/an/hab

Soit 31.38 kg/an/hab en moins d'ordures ménagères produites

	Evolu	Evolution des tonnages de déchets gérés sur ISDND des Cramades						
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Non valorisables	1002,97	1509,04	1556,71	1374,66	1240,76	1601,91	1425,92	1424,24
DIB	520,719	588,46	572,74	982,7	1172,13	568,82	781,29	629,41
Déchets verts	674,05	431,81	451,21	487,07	678,74	1880,67	2220,67	1252,39
Gravats	866,86	802,79	1771,23	1106,07	1797,98	2015,27	1117,14	282,34
Bois	273,421	184,16	226,4	175,79	252,84	1159,91	1241,97	1315,2
Déchets non conformes							141,66	67,52
Total	3338,02	3516,26	4578,29	4126,29	5142,45	7226,58	6928,65	4971,1

#### L'admission des déchets : des garanties de traçabilité

-Contrôle de quantité du chargement : pont bascule sur site



#### - Contrôle de qualité du chargement :

-Contrôle visuel : seuls sont admis au centre d'enfouissement les déchets en provenance du territoire du Syndicat et admis en CET de classe II (pas de déchets d'amiante ...)

- Contrôle de non radioactivité du chargement (pour mémoire, le portique de détection a été installé à l'entrée du site en 2006).

#### - Traçabilité :

- -Fiche d'admission préalable : tout utilisateur du site doit remplir préalablement à sa demande de dépôt une fiche d'admission préalable ; toutes les livraisons sur site se doivent d'être conformes à ces déclarations sous peine de refus d'admission
- -Tenues de registres d'admission et de refus (date, producteur de déchets, transporteur, poids du chargement, résultats des contrôles...)
- -Délivrance d'une attestation de dépôt signée par le déposant et d'un ticket de pesée

### Le casier de stockage : une exploitation par alvéole

- Exploitation en alvéole



### Le compactage des déchets

Les déchets sont compactés le jour de leur arrivée sur site, et ce afin de limiter les envols.



## Le contrôle et le traitement des effluents pour maîtriser l'impact environnemental du site

 Réalisation des mesures de contrôle des rejets du centre d'enfouissement technique (analyse des biogaz et des fumées de la torchère, analyse de la qualité des eaux superficielles, souterraines, pluviales et des lixivats)

Conformément à l'arrêté
Préfectoral portant autorisation
d'exploiter le site, le syndicat
réalise les campagnes de mesures
selon les périodicités prévues.

Tableau 2-a : Programme analytique de suivi des rejets liquides et des eaux sur l'ISDND des Cramades

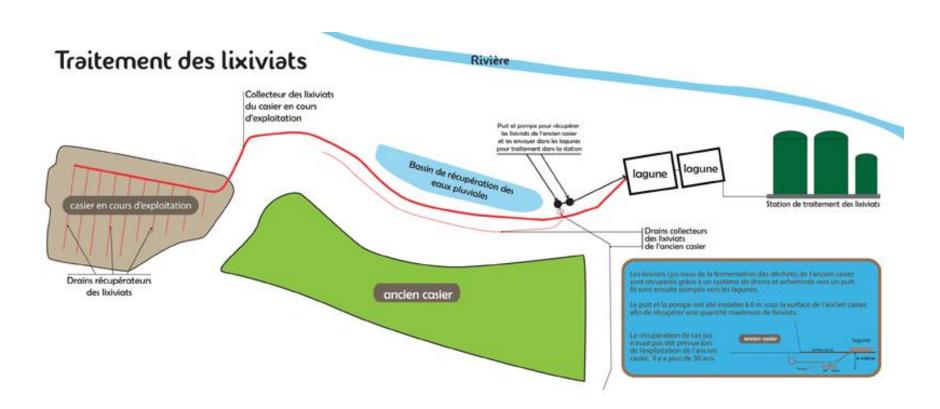
Suivi	Paramètres	Périodicité
Liviviats	Débits ancienne décharge et casier n°l pH, MES, COT, DCO, DBO5, Ammonium, Phosphore, métaux totaux (arsenic, cadmium, chrome, plomb, mercure, cuivre, chrome, chrome hexavalent, nickel, zinc, chlorures, manganèse, étain, fer, aluminium), Fluor et composés (en F), cyanures libres, hydrocarbures totaux, composés organiques halogénés (AOX ou EOX).	mensuelle trimestrielle
Eaux superficielles	Débit du ruisseau de Vendèze pH, MES, COT, DCO, DBO5, Ammonium, Phosphore, métaux totaux (arsenic, cadmium, chrome, plomb, mercure, cuivre, chrome, chrome hexavalent, nickel, zinc, chlorures, manganèse, étain, fer, aluminium), Fluor et composés (en F), cyanures libres, hydrocarbures totaux, composés organiques halogénés (AOX ou EOX).  (prélèvements en amont et en aval du rejet des lixiviats)	annuelle annuelle
Eaux souterraines	Niveau statique pH, COT, phénols, métaux totaux (arsenic, cadmium, chrome, plomb, mercure, cuivre, chrome, chrome hexavalent, nickel, zinc, manganèse, étain, fer, aluminium), hydrocarbures totaux	semestrielle semestrielle
Bassin Eaux Pluviales	pH, température, résistivité	semestrielle

### La récupération des eaux pluviales

Les eaux qui ne sont pas en contact avec les déchets sont acheminées vers un bassin de stockage par l'intermédiaire d'un système de fossés. Ce bassin est destiné à la régulation des débits et au contrôle de la qualité des eaux. Les eaux traitées par décantation sont rejetées dans le milieu naturel après contrôle de leur qualité conformément à la réglementation.



### Collecte des lixiviats



### Traitement des lixiviats

Une station de traitement des lixiviats est en service

Le procédé de traitement se résume comme suit :

- Une lagune où sont collectés les lixiviats à traiter. Sur le site des Cramades deux lagunes récoltent les lixiviats.
- Dans les deux grandes cuves, une unité de traitement de type réacteur biologique constituant la phase biologique qui permet de dégrader les pollutions organiques et azotées et de piéger certains éléments par nitrification -
- Les deux petites cuves traitent à la suite la pollution carbonée par un filtrage mécanique via du charbon actif et des filtres en céramique : c'est l'unité d'ultrafiltration en sortie de biologie qui permet de séparer l'eau traitée et les boues, et le traitement de finition par absorption sur charbon actif qui permet de piéger la pollution résiduelle.



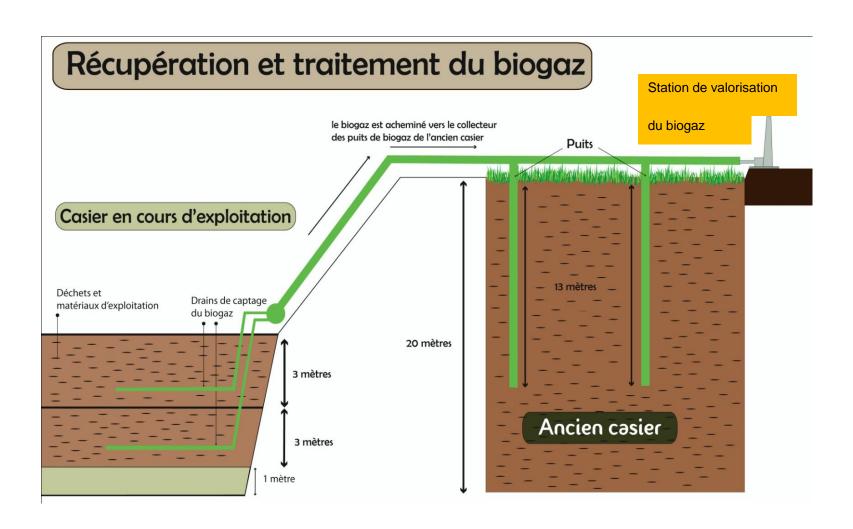
Tableau 3-a : Mesures mensuelles de débit de lixiviats sur l'ISDND des Cramades

Dates	Débit total de lixiviats (en m³/h)	Ancienne décharge (en m³/h)	Casier n⁴l (en m³/h)	Volume traité mensuel (en m³)
15/01/2013	1,6	0,35	1,25	1266
11/02/2013	1,2	0,2	1,0	1038
12/03/2013	0,75	0,15	0,6	586
04/04/2013	2,5	0,7	1,8	1754
14/05/2013	2,1	0,6	1,5	1458
04/06/2013	1,75	0,45	1,3	1221
02/07/2013	1,2	0,25	0,95	955
05/08/2013	2,2	0,7	1,5	1606
30/09/2013	2,6	0,8	1,8	1806
30/10/2013	2,3	0,55	1,75	1750
19/11/2013	2,4	0,6	1,8	1658
20/12/2013	1,8	0,4	1,4	1211
Débit moyen : 1,86 m³/h - 44,68 m³/jour		Volume total an	16 309 m <sup>3</sup>	

Les volumes caractéristiques de lixiviats produits sur l'année 2013 sont les suivants

- volume total annuel produit et traité : 16 309 m³,
- □ débit moyen horaire : 1,86 m³/jour,
- □ volume journalier moyen : 44,68 m³/jour,
- volume total annuel ancienne décharge : 4 397 m³,
- □ volume total casier n°1 exploité : 11 912 m³.

### Collecte du biogaz

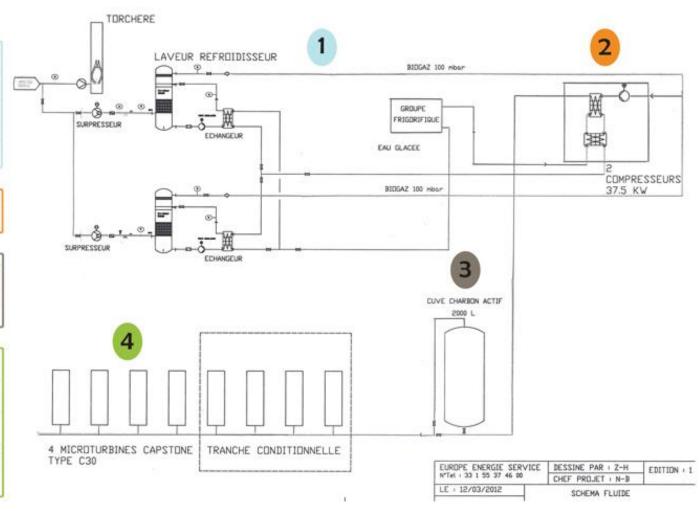




### Station de cogénération du biogaz

Traiter et valoriser pour préserver

- Le biogaz est monté en pression. Deux unités de traitement (laveurs et groupe froid) lavent ensuite le biogaz et abaissent sa température à 5°C, pour améliorer les performances du compresseur.
- 2 Le compresseur permet de monter le gaz en pression.
- Le charbon actif permet de nettoyer à nouveau le gaz avant son envoi dans les turbines.
- La combustion du gaz dans les turbines entraîne un alternateur qui produit de l'électricité. Cette électricité est revendue à EDF.
- La chaleur des turbines est récupérée pour chauffer l'eau du réseau de chauffage.



### Les garanties financières

Conformément à l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'un centre de stockage de déchets non dangereux, le Syndicat a constitué des garanties financières.

Le montant des garanties financières est de 816 118 euros

Le Préfet fait appel aux garanties financières, soit en cas de non-exécution par l'exploitant des opérations de surveillance du site, d'interventions en cas d'accident ou de pollution ou de remise en état du site après exploitation, soit en cas de disparition juridique de l'exploitant.

### ZOOM SUR LA VALORISATION PAR CO-COMPOSTAGE Novembre 2014 : entrée en service de la station de cocompostage

#### **Objectif:**

une filière locale de valorisation des déchets à coût maîtrisé

#### Intérêts:

- Récupérer toutes les boues d'assainissement collectif en vue de leur hygienisation et de leur traitement via une filière de valoriation règlementaire
- Passer d'une logique de déchet à une logique de produit
- -Produire un compost de qualité (valeur agronomique, respect des normes les plus strictes....)

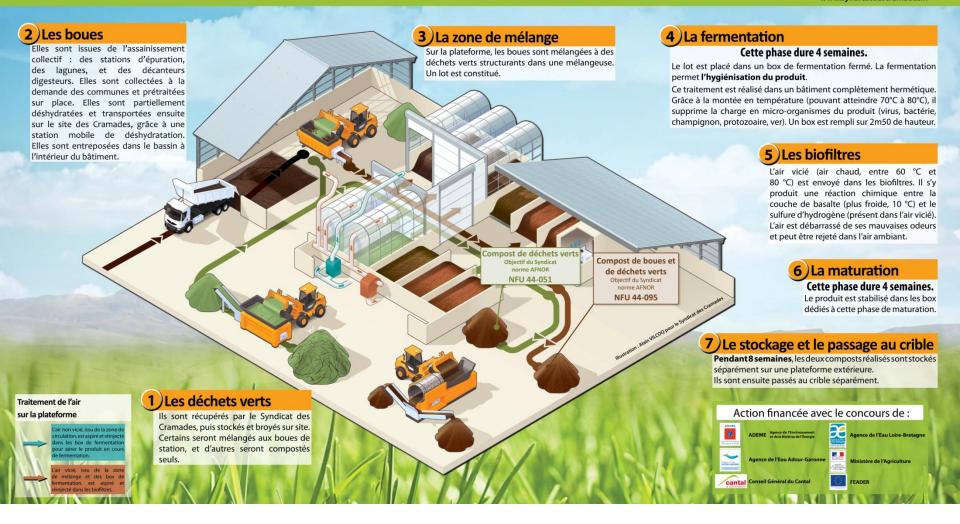


### La plateforme de cocompostage

### Traiter et valoriser pour préserver



www.syndicatdescramades.fr



#### **ZOOM SUR LA VALORISATION : PLATEFORME DIB**

### Novembre 2014 : entrée en service de la déchetterie pro et plateforme de tri des encombrants

#### **Objectif:**

De nouvelles filières de valorisation

#### Intérêts:

- Limiter les déchets valorisables enfouis
- Limiter les pratiques de brûlage et les dépôts sauvages
- -Limiter les pollutions sur le milieu naturel





#### Plateforme Déchets PROS Tél. 07 76 04 63 68

Du lundi au vendredi De 7h à 17h30

Une équipe pour vous accueillir et vous aider à mieux gérer les déchets de votre activité!

Sur la plateforme

Aurélien VIRICEL





Jonas CHASSAGNOL

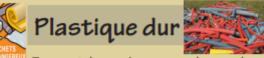




Matthieu PRAT

**Djamaldine MADI** 

#### Déchets acceptés sur la plateforme



Tuyaux, tubes, gaines, raccords, manchons et tubes bargataires, pare-chocs, garde-boues, mobilier urbain, containers TRIÉS.

#### **GRATUIT**

**Tarifs** 

(si pré-trié)



#### Plastique souple

Films des palettes, saches et housses.

#### **GRATUIT**

(si pré-trié)



#### Palettes et cagettes

Bois et plastique



#### **GRATUIT**

(si pré-trié)



#### Déchets recyclables

comme les cartons triés.

**GRATUIT** 

(si pré-trié)



### Déchets Industriels Banals

EN MÉLANGE PRE TRIÉS

#### **GRATUIT**

sur le valorisable

#### 10 € le m<sup>3</sup>

sur le non valorisable et le plâtre



### Déchets Industriels Banals

EN MÉLANGE NON TRIES

85 € la tonne



### Les déchets inertes

(les gravats)

Plateforme Déchets Pros des Cramades - 4 / 8

10 € la tonne

### BILAN FINANCIER 2014 DE L'ENFOUISSEMENT ET DE LA VALORISATION

### **Budget CET: section de fonctionnement**

- Dépenses: 1 711 409.61 euros

-Recettes: 1 544 775.82 euros

-Excédent : 372 299.16 euros

### Excédent 2014: 205 665.37 €

### **Budget CET: section d'investissement**

Dépenses : 4 524 139.91 euros

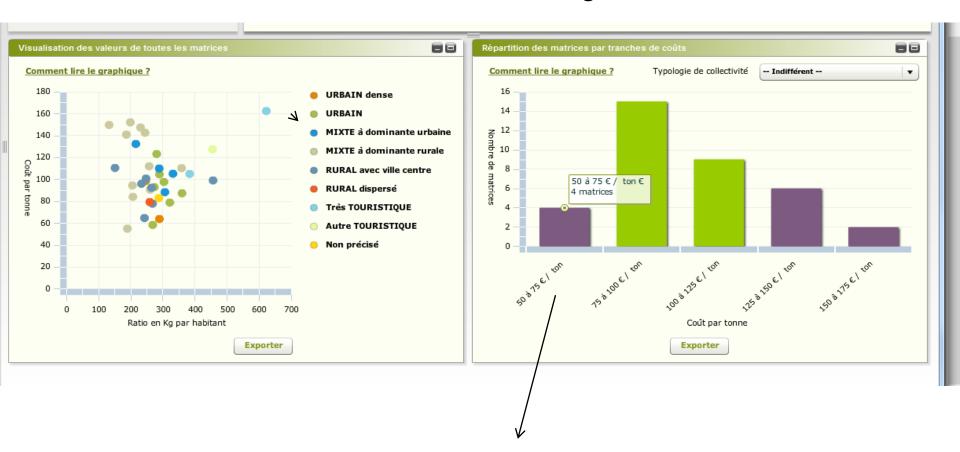
- Recettes: 3 585 010.05 euros

- Excédent : 1 210 479.83 euros

Excédent 2014 : 271 349.97 euros

#### Comparatif de coûts de traitement

Extrait de la base Ademe Sinoe sur les comparatifs de coûts de traitement /tonne d'Ordures ménagères traitées en 2013



Dont syndicat des cramades









## Prévenir les déchets, Une priorité du syndicat









### Pourquoi la prévention ?

#### Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

Le Syndicat des Cramades a contractualisé avec l'Ademe pour un programme local de prévention

2013 : année 2 de la phase action

#### **Engagements respectifs**

#### **Syndicat des Cramades**

7% de déchets produits en moins en 5 an 15% de déchets enfouis en moins Moins de nocivité des déchets Avoir une connaissance des coûts

#### Ademe

Environ 60 000 /an

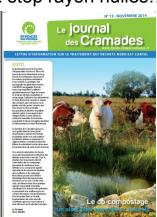
#### Une équipe au service de la prévention

Un responsable prévention
Une équipe d'ambassadeurs et technicien

Une chargée de communication

### **Objectifs**

- Détourner les déchets de la collecte et du traitement
- •Lutter contre la nocivité des déchets et la préservation de la ressource en eau
- •Renforcer les partenariats et les relais sur le territoire pour assurer la pérennité de l'action: Inspection de l'éducation nationale, Ademe, Agence de l'eau Adour Garonne, CCI, Chambre des Métiers, bailleurs sociaux, associations...
- •Développer le compostage: mise en place de composteurs de quartier, formation des gardiens, ventes de composteurs à tarifs préférentiels, stands de sensibilisation
- •Développer les outils de proximité nécessaires aux habitants pour prévenir leurs déchets: points de collecte des piles, point de collecte des textiles, autocollants stop pub
- •Etre au plus proche des habitants pour répondre à leurs besoins: collecte ponctuelle de textiles dans les communes
- •Informer le consommateur (au plus près du lieu de consommation): stop rayon huiles...
- •Réaliser des animations visant à une meilleure sensibilisation
- •Informer directement les habitants des outils à leurs disposition
- •via le journal des cramades site internet, facebook, presse ...



Cultivons nos iardins

### Comment?

### Actions auprès des collectivités et des pros

 Les collectivités : démarches « communes engagées pour moins de déchets » : compostage partagé, mise à disposition d'autocollants stop pub, installation de points de collecte des piles et des textiles...

Les associations :gobelets réutilisables, accompagnement



 Les commerçants, artisans et entreprises, établissements de tourisme et organismes de formation (lycée pro...): action dans le cadre du partenariat CCI et CMA: compostage, réduction de l'usage des phytosanitaires, détournement des déchets...



# Comment? Actions auprès des collectivités et pros

Les agriculteurs:

Edition d'un guide et envoi à tous les professionnels



 Les professionnels locaux du secteur sanitaires et social (Hôpitaux, maisons de retraite, cliniques...): compostage, réduction de l'usage des phytosanitaire, détournement des déchets

### Comment? Actions auprès des habitants

 Les établissements scolaires : compostage et sensibilisation des enfants dans le cadre du partenariat avec l'Education nationale
 90% des écoles vues depuis 2010

Cadre d'intervention: **scolaire (partenariat IEN) – périscolaire** ( si demandes regroupées et temps minimum d'animation d'une heure) :3 par semaine max

Actions auprès des centres de loisirs

#### Les particuliers:

Compostage (individuel et collectif en partenariat avec les bailleurs sociaux), Jardinage au naturel, don, réparation, échange (Emmaus, bourses...), revalorisation des textiles, utilisation de produits moins nocifs, éco consommation, utilisation du Stop pub, utilisation des couches lavables









### BILAN DE LA COMMUNICATION

### Budget Com: section de fonctionnement

- Dépenses: 145 199.86 euros

-Recettes: 140 611 euros

-Excédent : 10 266.96 euros

Excédent 2014 :5 678.10 €

### Budget Com: section d'investissement

- Dépenses: 14 350.20 euros

-Recettes: 11 402.83 euros

-Excédent : 7 820.16 euros

Excédent 2014: 4 872.79

# Budget prévention : section de fonctionnement

- Dépenses: 183 928.27 euros

-Recettes: 192 854.86 euros

-Excédent : 4 608.21 euros

Excédent 2014 :13 534.80 €

# Plus d'infos sur le programme de prévention, nos actions et les tonnages évités:

www.syndicatdescramades.fr

Découvrez également le rapport annuel de prévention



#### L'action du Syndicat des Cramades s'inscrit:

- -Dans une démarche de mutualisation des moyens à une échelle territoriale adaptée pour le traitement des déchets
- -Dans une volonté de maîtrise des coûts
- Dans le respect de la règlementation environnementale
- -Code de l'environnement (protection, risques, nuisances, protection de l'environnement)
- -Nomenclature
- -Arrêtés préfectoraux autorisant l'exploitation des installations classées
- -Arrêté du 09/09/97 modifié relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux

